



Le 4 septembre 2013

Les professionnels entérinent le projet de prolongation de la convention collective

Hier soir, à l'assemblée générale extraordinaire du SPPMM, les professionnels ont adopté le projet de prolongation jusqu'au 31 janvier 2014 de la convention collective, en vigueur du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2010. Plus de 400 membres étaient présents.

Les deux points majeurs de l'entente sont les suivants :

- Les augmentations salariales sont de 2 % au 1er janvier 2011, 2 % au 1er janvier 2012, 2 % au 1er janvier 2013 et 2 % au 1er janvier 2014. La rétroactivité sera versée 90 jours après la signature de l'entente;
- En ce qui a trait au régime de retraite, les cotisations salariales seront majorées de 2 % des gains cotisables à compter du 29 juin 2013, et ce, jusqu'à la date de la signature de la prochaine convention.

Pour les autres modifications, nous vous invitons à vous référer au texte de l'entente de principe ayant préséance sur tout autre document.

Rappelons que, pour être effective, cette entente devra également être entérinée par le comité exécutif de la Ville de Montréal.